

# Travailleurs de la santé, **RESTEZ VIGILANTS!**

Mise à jour : mai 2025

## Pratiques de base obligatoires



Lavez vos mains  
fréquemment



Pratiquez l'étiquette  
respiratoire

## En cas de symptômes



Gardez la  
distance de  
2 mètres



Si j'ai des symptômes  
ou si je suis en  
auto-isolément, je dois  
utiliser les sections avec  
plexiglass dans les salles  
de pause ou à la cafétéria.



Si vous avez des symptômes :

- portez un masque
- contactez les infirmières de la GPIT:
  - > jours ouvrables entre 8 h et 16 h :  
appelez au  
1 833 799-0050, option 1
  - > en dehors des heures  
d'ouverture :  
remplissez le formulaire  
électronique →



## Bonnes pratiques à adopter



Respectez les  
consignes  
d'isolement



Faites-vous  
vacciner



Portez adéquatement vos EPI selon les  
recommandations en vigueur



Masque de  
procédure  
**OBLIGATOIRE**

- Lors de contact à moins de 2 mètres avec un usager :
  - > en hématologie
  - > en néonatalogie
  - > avec immunosuppression sévère
  - > greffé d'organe solide
- Lors d'un contact significatif avec un cas confirmé de COVID-19 (contact à moins de 2 mètres sans masque plus de 10 minutes) au travail, dans la communauté ou à domicile
- Travailleurs symptomatiques
- En présence d'un usager ou d'un résident avec une infection respiratoire AUTRE que la COVID-19

## Peu importe le milieu de travail

- Dans la même pièce qu'un usager ou un résident confirmé ou suspecté de COVID-19
- Dépistage COVID-19 dans les points de service locaux de dépistage, anciennement CDD



Masque  
N95  
**OBLIGATOIRE**



Protection  
oculaire  
**OBLIGATOIRE**



Blouse  
et gants de  
protection  
**OBLIGATOIRE**

Travailleur positif à la  
COVID-19 qui a eu  
l'autorisation de revenir  
au travail dans les  
5 premiers jours de  
son isolement.

Masque  
N95  
**OBLIGATOIRE**



Il devra ensuite porter un  
masque de procédure  
pour les 5 jours restants.

En contexte d'éclosion ou d'épidémiologie défavorable, les équipes de la prévention et contrôle des infections (PCI) et de la gestion de la présence intégrée au travail (GPIT) pourraient donner des consignes supplémentaires.

?

**Vous n'avez pas trouvé de réponses à vos questions?**

L'équipe de la GPIT est disponible pour vous répondre :  
gpit.prevention.sst.drhcj.cisssbsl@ssss.gouv.qc.ca

Centre intégré  
de santé  
et de services sociaux  
du Bas-Saint-Laurent

Québec

